

Editorial

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **NIKE-Bulletin**

Band (Jahr): **9 (1994)**

Heft 1: **Gazette**

PDF erstellt am: **22.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

EDITORIAL

Chers lecteurs,

La protection du patrimoine culturel et la conservation des monuments historiques n'ont pas de groupes de défense de leurs intérêts au sein des chambres fédérales. C'est ce qui explique que les moyens financiers accordés par le Parlement à ces deux secteurs ont été considérablement réduits. Actuellement, par exemple, la conservation des monuments historiques de la Confédération ne dispose que de environ 50 % des moyens financiers prévus dans le budget 1992 – 1995 et on est d'ores et déjà confronté au fait que la Confédération n'est guère en mesure d'assumer les tâches prévues par la loi dans ce domaine.

Le Centre NIKE s'est entretenu avec Thomas Onken, membre du Conseil des Etats, sur ce problème grave et sur d'autres sujets concernant la politique culturelle de notre pays. Ses explications sur la situation sus-mentionnée ne vont pas manquer d'intéresser nos lecteurs, c'est pourquoi nous avons sélectionné quelques extraits pour cet éditorial: «Je constate que rien ne vient de la base, c'est-à-dire des conservateurs des monuments historiques, des spécialistes de la protection du patrimoine, des collaborateurs des musées, aucune pression, pas plus de la part des associations et des organisations que de la part des cantons. L'opinion publique ne se manifeste pas non plus. Il faut de la pression, une pression permanente, un flot continu d'informations et de renseignements, des revendications répétées avec obstination, avec tenacité, c'est la seule façon de faire réagir les parlementaires! (...) Si je compare ce qui se passe dans d'autres domaines, le nombre de fois que je suis sollicité, le nombre de lettres, de pétitions, de coups de téléphone que je reçois, dans le domaine de la sauvegarde de la culture, c'est le calme plat et les conséquences sont là. Le soulèvement de la base, des personnes directement concernées, doit encore se produire! Peut-être que la situation n'est pas encore assez catastrophique! Mieux vaut ne pas attendre; je suis prêt à m'engager dans ce domaine comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire à plusieurs reprises.» (voir page 23 ss.)

V0